



Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-13

-----  
**Intercommunalité**  
-----

Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)

-----  
Fusion avec le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville  
et de ses Affluents (SIABNA)  
-----

Approbation du périmètre et des statuts  
du nouveaux syndicat mixte issu de la fusion

Rapport de M. le Maire,

Les élus de l'USAN et du SIABNA ont voté à l'unanimité en date des 15 décembre 2015 et 16 novembre 2015 une convention de partenariat pour l'année 2016 en vue d'une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le 29 janvier 2016, les présidents de ces deux syndicats ont signé un courrier commun à l'intention de M. le Préfet précisant la cohérence territoriale et hydrographique de cette fusion.

Depuis début mars, les services de l'USAN ont envoyé le projet des statuts ainsi que le périmètre du futur syndicat aux services de l'Etat afin d'échanger et de recueillir leur avis.

Par délibération en date du 17 mai 2016, le comité syndical de l'USAN a adopté à l'unanimité la délibération consistant à enclencher la procédure officielle de fusion issue de l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sollicitant Monsieur le Préfet du Nord afin qu'il fixe par arrêté interdépartemental le projet de périmètre et les statuts du futur syndicat mixte.

L'arrêté préfectoral a été signé le 22 septembre dernier et a été transmis aux deux syndicats concernés par la fusion mais aussi à chacun de leurs membres.

A compter de la réception de celui-ci, chaque collectivité membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'approuver le périmètre et les statuts du nouveau syndicat mixte issu de la fusion.

Travaux préparatoires  
Conseil d'Administration du 22 novembre 2016  
Commission Générale du 30 novembre 2016



Le Conseil  
Approuve à la proposition ci-dessus  
Le Préfet délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire